

Et si je m'impliquais dans mon quartier ?

Rappel : création des référents de quartiers

Lors du dernier mandat, la municipalité a voulu répondre à un besoin de proximité en créant des référents de quartier. Ces personnes, volontaires et bénévoles, avaient pour mission d'instaurer « un lien social au sein de la collectivité, un trait d'union entre municipalité et les administrés ». Leur rôle essentiel tenait dans la collecte et l'information relative à un ensemble restreint de rues au sein de leur quartier.

Un dispositif prometteur, à faire évoluer

Le rôle et les missions des référents vont évoluer et être renforcés, notamment au vu de la mise en place du budget participatif, mais également en lien avec les enseignements que nous avons pu tirer de la crise sanitaire que nous traversons tous.

Comment ?

La commune a été découpée en 5 zones géographiques distinctes, à peu près équivalentes et ayant leur propre identité (cf. plan ci-joint).

Chaque référent aura en charge la zone définie dans laquelle il réside. Ainsi :

- La notion de quartier évolue : il ne se résume plus à une ou quelques rues
- La place des référents est valorisée, leurs missions étant renforcées
- Un accompagnement des référents a été pensé avec l'organisation d'un réseau, d'outils, et de formations.



Les habitants : peuvent faire évoluer leur quartier, tissent des liens autour d'eux
 S'appuient sur leurs référents pour toute proposition, communication ou demande



Les référents : vos interlocuteurs privilégiés

- Collectent les informations et transmettent les demandes des administrés
- Sont un appui et un soutien à la population en période de crise
- Sont associés au travail des projets de quartier et tout particulièrement sur la mise en place des budgets participatifs
- Prennent contact avec les nouveaux arrivants, aident à leur intégration dans le quartier



Les référents ne sont pas :

- ✓ **Des substituts de l'ordre, des élus ou des agents municipaux,**
- ✓ **Des médiateurs en charge de résoudre les conflits de voisinage ou familiaux.**



L' élu en charge du quartier :

- Est un conseiller municipal, soutien du référent de quartier
- Anime et coordonne les référents de sa zone et assure l'organisation des réunions de quartier.



La Mairie :

- Recrute les référents, leur met des outils à disposition et les forme
- Compte sur ses référents et leur apporte une écoute particulière
- S'engage à donner des réponses
- Peut faire évoluer ce dispositif si besoin

« C'est décidé, je tente l'aventure ! »

⇒ Pour avoir plus d'informations ou m'inscrire : vielocale@mairie-stclairdurhone.com